



République Française  
Département du Nord

Service : Etat Civil  
JNV/CB/LL  
N° DC-2023-0093

Ville de Marly

## DÉCISION DU MAIRE

**Objet** : achat d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Monsieur VERMEIR Alain et Madame CARION Jocelyne tendant à obtenir une concession dans le cimetière St Jacques,

### DECIDE

D'accorder l'achat d'une concession au cimetière communal portant le n° 3405 à Monsieur VERMEIR Alain et Madame CARION Jocelyne domiciliés à Marly (Nord) – 12 rue Ghesquière.

Cette concession est accordée à compter du 22 septembre 2023 pour une durée de trente ans, d'une superficie de 4,25 m<sup>2</sup>, d'un montant de TROIS CENT VINGT EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délais de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, 22 septembre 2023

Pour Le Maire,  
L'adjointe déléguée

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de sa réception en Sous-Préfecture le 29/09/2023  
et de la publication le 02/10/2023



  
**Isabelle DUPONT**